

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 41/03

ÉFAI – 030102– AFR 30/001/2003

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

DÉTENTION ILLÉGALE / DÉTENTION SANS INCULPATION / DÉTENTION AU SECRET / PRISONNIER D'OPINION

GUINÉE-BISSAU

João Vaz Mané (h), défenseur des droits humains

Londres, le 12 février 2003

João Vaz Mané, vice-président de la *Liga Guineense dos Direitos Humanos* (LGDH, Ligue guinéenne de défense des droits humains), a été arrêté le 29 janvier 2003 aux environs de 15 heures alors qu'il se trouvait à son domicile, à Bissau, capitale de la Guinée-Bissau. Il a été appréhendé sans mandat d'arrêt et est actuellement détenu au secret, sans inculpation. Amnesty International considère João Vaz Mané comme un prisonnier d'opinion.

João Vaz Mané a été interpellé après avoir participé à une émission de radio au cours de laquelle il a reproché au président Kumba Yalá d'avoir mis des fonds à la disposition des musulmans de Guinée-Bissau afin de leur permettre d'effectuer leur pèlerinage à La Mecque. Selon les informations recueillies, João Vaz Mané a déclaré que les fonds publics ne pouvaient être utilisés à cet effet, la Guinée-Bissau étant un État laïque. Il a ajouté que le gouvernement ferait mieux de payer les fonctionnaires du pays, dont les salaires n'ont pas été versés depuis plusieurs mois.

João Vaz Mané a été appréhendé par des membres des forces de sécurité de l'État qui ne détenaient pas de mandat d'arrêt et qui n'étaient pas habilités à procéder à des arrestations. Le défenseur des droits humains a été emmené au ministère de l'Administration interne, à Bissau, où il a été maintenu en détention pendant plusieurs heures. Le 30 janvier, il a été interrogé de 1 heure à 4 heures du matin, avant d'être transféré dans le poste de police du *Segunda Esquadra* (second escadron), à Bissau, où il est actuellement détenu au secret. João Vaz Mané n'a été inculpé d'aucune infraction.

Amnesty International est préoccupée par le fait que João Vaz Mané a été arrêté uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et en raison des activités qu'il mène au sein de la LGDH en tant que défenseur des droits humains. Elle le considère par conséquent comme un prisonnier d'opinion. Ces deux dernières années, João Vaz Mané a été placé en détention à plusieurs reprises, pour de courtes périodes. Dans la plupart des cas, il avait été interpellé après s'être exprimé sur la question des droits humains au cours d'émissions de radio.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'arrestation de João Vaz Mané s'inscrit dans la ligne des nombreuses initiatives prises par les autorités bissau-guinéennes pour réduire au silence les personnes qui critiquent le gouvernement et pour porter atteinte aux groupes issus de la société civile. Les autorités se sont notamment employées à dissoudre la *Liga Guineense dos Direitos Humanos* (LGDH, Ligue guinéenne de défense des droits humains), qui a temporairement cessé ses activités en 2002 à la suite d'ingérences du gouvernement dans ses affaires internes. Des figures de proue de la LGDH ont été menacées et arrêtées à plusieurs reprises parce qu'elles avaient dénoncé publiquement des violations des droits fondamentaux imputables aux autorités.

La liberté d'expression ne cesse de reculer en Guinée-Bissau depuis que le président Kumba Yalá a dissous le Parlement en novembre 2002 et qu'il a annoncé l'organisation d'élections en avril 2003. Des responsables syndicaux et politiques ont été détenus pendant de courtes périodes pour avoir critiqué le gouvernement. Des soldats ont été accusés d'avoir tenté de renverser le gouvernement et ont été maintenus en détention au secret sans avoir été inculpés pendant plusieurs mois.

Depuis sa création au début des années 90, la LGDH œuvre sans relâche à la promotion et à la défense des droits humains en Guinée-Bissau. Elle a toujours dénoncé les violations des droits fondamentaux perpétrées par les gouvernements qui se sont succédé à la tête du pays, et elle est à la pointe du combat en faveur de la justice. Au fil des ans, l'organisation a vu ses membres augmenter et son rayonnement s'étendre. La LGDH dispose de délégations dans toutes les provinces du pays et encourage le développement d'autres groupes de défense des droits humains en Guinée-Bissau, ce qui lui a valu d'être perçue comme une menace par les autorités.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en portugais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que João Vaz Mané est maintenu en détention au secret, sans inculpation ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles cet homme a été appréhendé sans mandat par des membres des forces de sécurité qui n'étaient pas habilités à procéder à des arrestations ;
- appelez les autorités bissau-guinéennes à veiller à ce que João Vaz Mané soit immédiatement autorisé à s'entretenir avec son avocat, à recevoir la visite de ses proches et à bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient être requis par son état de santé ;
- dites que vous pensez que João Vaz Mané a été arrêté uniquement parce qu'il avait critiqué le gouvernement et qu'il menait des activités en faveur des droits humains, et ajoutez que vous le considérez, par conséquent, comme un prisonnier d'opinion ;
- demandez instamment que cet homme soit remis en liberté immédiatement et sans condition ;
- rappelez aux autorités bissau-guinéennes les obligations qui leur incombent envers les défenseurs des droits humains, telles qu'elles sont énoncées dans la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par les Nations unies.

APPELS À :

N.B. : les lignes de fax peuvent se révéler difficiles à obtenir en Guinée-Bissau. Merci de faire preuve de persévérance.

Président de la République :

Sua Excelência Kumba Ialá
Presidente da República
Gabinete do Presidente da República
Praça dos Heróis Nacionais, Bissau
République de Guinée-Bissau

Fax : +245 201 404 (ou *via* le bureau du Premier ministre : +245 206 206 / 205)

Formule d'appel : *Excelência*, / Monsieur le Président de la République,

Procureur général :

Exmo. Sr. Dr. Mamadú Seido Baldé
Procurador-geral da República
Procuradoria-Geral da República
Avenida Amílcar Cabral, Bissau
République de Guinée-Bissau

Fax : +245 20 39 24 (ou *via* le bureau du Premier ministre : +245 206 206 / 205)

Formule d'appel : *Excelência*, / Monsieur le Procureur général,

Ministre de la Justice :

Sua Excelência Vicente Vesam Gomes Naluang
Ministro da Justiça
Ministério da Justiça
Avenida Amílcar Cabral, Bissau
République de Guinée-Bissau

Fax : +245 20 21 85 (ou *via* le bureau du Premier ministre : +245 206 206 / 205)

Formule d'appel : *Excelência*, / Monsieur le Ministre,

Copies aux représentants diplomatiques de la Guinée-Bissau dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 26 MARS 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*